



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À HUIS CLOS
À LA SALLE WILFRID-BEAUDIN EN RESPECTANT LA
DISTANCIATION SOCIALE, LE MERCREDI 10 JUIN 2020 À 18h30.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège no : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège no : 3
M ^{me} Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 18h45, 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison de la pandémie du COVID-19. Un enregistrement de la séance sera disponible sur le site internet et la page Facebook de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers au 31 mai 2020
 - 6.3. COVID-19 – mesures sanitaires au bureau municipal et à la bibliothèque municipale
 - 6.4. Association forestière Côte-Nord – Demande de renouvellement annuel
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Entretien des extincteurs et lumières d'urgence – Renouvellement de contrat
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Entretien des génératrices à PDM – Renouvellement de contrat
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec - Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

68
EB

- 11.1. Covid-19 – Aide municipale aux OBNL du territoire en lien avec l'article 92.1 de la LCM
 - 11.2. Demande de don d'un carrousel pour L'OBNL Divertissement M. E Kafkaïen
 - 11.3. Feux d'artifice – Fête nationale du Québec
- 12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 12.1. Avis de motion pour adoption du premier règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relatif à l'utilisation de roulottes (ou véhicules récréatifs) à des fins d'habitation temporaire ainsi qu'à l'utilisation de conteneurs maritimes pour le rangement d'objets divers dans certaines zones au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives
 - 12.2. Adoption du premier projet de règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relatif à l'utilisation de roulottes (ou véhicules récréatifs) à des fins d'habitation temporaire ainsi qu'à l'utilisation de conteneurs maritimes pour le rangement d'objets divers dans certaines zones au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives
 - 12.3. CCU – Renouvellement des nominations
 - 12.4. Groupe-conseil TDA - Offre de services professionnel Assistance technique 2020
 - 12.5. Requête de cession d'une parcelle de terrain municipal adjacent au 16 route 138 Ouest
 - 12.6. TECQ 2019-2023 – Choix du projet à déposer
 - 12.7. Autorisation de signataires pour l'acquisition du centre des naufragés

2020-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Larouche

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Harrisson

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Madame Larouche nous informe que les feux d'artifice pour la fête nationale seront le 24 juin.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

URBA Solutions : Offre de services aux citoyens concernant l'installation septique certifiée de l'entreprise URBA Solutions de Saint-Anaclet-de-Lessard au 418-730-1969

HQ : HQ a mis en place une nouvelle mesure visant à suspendre temporairement la facturation de la puissance à facturer minimale pour les clients touchés directement par la pandémie. Ainsi, la puissance qui sera facturée sera exceptionnellement établie d'après la puissance maximale appelée, même si cette dernière est inférieure à la puissance à facturer minimale. Cette mesure d'allègement s'appliquera aux factures de deux périodes de consommation, soit environ deux mois.

MEQ et MAMH : À compter du 22 juin, les camps de jour seront ouverts. Le Gouvernement du Québec offre l'accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires pour l'ensemble de la période estivale. Des démarches sont en cours avec les associations municipales afin d'évaluer les pertes de revenus et les nouvelles dépenses liées à la COVID-19 et d'identifier les mesures qui permettront de pallier la situation.

2020-06-03 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2020, au montant de 42 279,72 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-04 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2020;

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mai 2020 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Diane Lebrasseur

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-05 COVID-19 – MESURES SANITAIRES AU BUREAU MUNICIPAL ET À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence suite à la pandémie de COVID-19 par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020;

ATTENDU QUE des mesures sanitaires ont été mis en place partout sur le territoire de la Province du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a fermé son bureau municipal au public

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a mis en place un plan graduel de déconfinement.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Nancy Charpentier

QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité mette en place des mesures sanitaires à la réouverture du bureau municipal au public telles que : le lavage de mains à l'entrée et à la sortie du bureau, le respect de la distanciation sociale de 2m, le respect d'un seul citoyen à la fois dans le bureau;

QUE le bureau municipal soit réouvert au public en date du 25 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-06 ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ANNUEL

ATTENDU QUE l'Association Forestière Côte-Nord procède au renouvellement annuel de ses membres;

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur la mission de cet organisme qui s'inscrit dans le respect de sa vision;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Larouche

QUE le directeur général monsieur Guy Bouchard complète la demande de renouvellement annuel et en effectue le paiement pour la Municipalité de Baie-Trinité.

2020-06-07 ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET LUMIÈRES D'URGENCE – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'effectuer un entretien annuel des extincteurs et des lumières d'urgence;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Harrisson

QUE la Municipalité accepte la soumission de SPI Santé sécurité au montant de 1 001, 56 \$ pour l'entretien annuel des extincteurs et des lumières d'urgence du centre multifonctionnel Donald Thibeault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-08 ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES À PDM – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'effectuer un entretien des génératrices à la station de pompage au 100, chemin Pointe-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE la Municipal accepte la soumission de Génératrice Drummond - Wajax au montant de 1 265,15 \$ pour l'entretien des génératrices à la station de pompage au 100, chemin Pointe-des-Monts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2020-06-09 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA
COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *les bacs roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Diane Lebrasseur

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de *bacs roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Baie-Trinité s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Baie-Trinité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-10 COVID-19 – AIDE MUNICIPALE AUX OBNL DU TERRITOIRE EN LIEN AVEC L'ARTICLE 92.1 DE LA LCM.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence suite à la pandémie de COVID-19 par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020;

ATTENDU QUE l'économie du Québec a été bouleversé et que les organismes à but non-lucratif du territoire de la municipalité de Baie-Trinité en ont subi les impacts ;

ATTENDU QUE l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permet à la municipalité d'accorder toute forme d'aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. La valeur de l'aide qui peut être ainsi accordée ne peut excéder 250 000 \$ sur une période de 10 ans au maximum de 25 000 \$ par année.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Nancy Charpentier

QUE la Municipalité analyse les possibles demandes d'aide des organismes à but non lucratif de son territoire.

QUE la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir et ses capacités pour venir aider et soutenir les organismes à but non lucratif de son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-06-11 DEMANDE DE DON D'UN CARROUSEL POUR L'OBNL DIVERTISSEMENT M. E KAFKAÏEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de l'organisme Divertissement M.E Kafkaïen pour que la Municipalité fasse don d'un carrousel désuet et non-conforme en novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pour des raisons inconnues n'avait pas donné suite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une deuxième demande pour le même objet et l'obligation de l'enlever pour installer un nouveau module de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme cadre avec les activités de divertissement de type événementiel et que le carrousel va servir de décoration;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Thérèse Harrisson

QUE la Municipalité fasse le don du carrousel désuet et non-conforme à des fins de décoration à l'organisme Divertissement M.E. Kafkaïen.

Madame Lyne Larouche souligne son désaccord avec le point et demande le vote.

POUR : M^{me} Diane Lebrasseur, conseillère : siège n° : 2
M^{me} Nancy Charpentier, conseillère : siège no : 3
M^{me} Thérèse Harrisson, conseillère : siège n° : 4
M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° : 5

CONTRE : M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° : 6

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2020-06-12 FEUX D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un budget pour des feux d'artifice afin de souligner la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence suite à la pandémie de COVID-19 par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE des mesures sanitaires sont obligatoires et que nous devons respecter la distanciation sociale de 2m;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Lyne Larouche

QUE la municipalité accepte l'offre de service de l'entreprise Pyrospec pour la somme de 4 000 \$ + taxes pour effectuer la mise en place des feux d'artifice;

QUE le site choisi pour l'événement soit à l'arrière du centre des naufragés et que les feux d'artifice soient dirigés vers le fleuve en ayant l'espace nécessaire pour respecter la distanciation sociale et ce le 24 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-13 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU PREMIER RÈGLEMENT 2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 RELATIF À L'UTILISATION DE ROULOTTES (OU VÉHICULES RÉCRÉATIFS) À DES FINS D'HABITATION TEMPORAIRE AINSI QU'À L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES POUR LE RANGEMENT D'OBJETS DIVERS DANS CERTAINES ZONES AU SOL, USAGES DANS LES ZONES AGRICOLES ET RÉCRÉATIVES

M^{me}. Nancy Charpentier donne avis de motion pour le règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relatif à l'utilisation de roulottes (ou véhicules récréatifs) à des fins d'habitation temporaire ainsi qu'à l'utilisation de conteneurs maritimes pour le rangement d'objets divers dans certaines zones au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives.

Le directeur général fait la présentation du projet de règlement. Une copie du projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2020-06-14 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-1002 RELATIF À L'UTILISATION DE ROULOTTES (OU VÉHICULES RÉCRÉATIFS) À DES FINS D'HABITATION TEMPORAIRE AINSI QU'À L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES POUR LE RANGEMENT D'OBJETS DIVERS DANS CERTAINES ZONES AU SOL, USAGES DANS LES ZONES AGRICOLES ET RÉCRÉATIVES

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Diane Lebrasseur

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-1002 relativement à divers objets, définitions, bâtiments complémentaires, conteneur à déchets, superficie au sol, usages dans les zones agricoles et récréatives ;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1) et en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, la procédure relative à la consultation citoyenne est remplacée compte tenu de la pandémie liée à la COVID-19, par une consultation écrite;

QUE toute personne peut transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis de consultation publique écrite et ce qu'au 25 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-15 CCU – RENOUELEMENT DES NOMINATIONS

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement #2001-04 ayant pour objet la création d'un comité d'urbanisme pour la municipalité de Baie-Trinité stipule que la durée du mandat des membres est fixée à deux (2) ans;

ATTENDU QUE les dernières nominations remontent au 8 mai 2018 par la résolution 2018-05-14 et qu'ils sont échues;

ATTENDU QUE l'article 6 dudit règlement stipule que les personnes formant le comité consultatif sont nommés par résolution du conseil de la municipalité de Baie-Trinité, y compris le président du comité;

ATTENDU QUE l'article 5 dudit règlement stipule que le CCU est composé de deux conseillers municipaux et de trois citoyens

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QU'UN avis public soit fait pour constituer une banque de citoyens dans les trois secteurs de la municipalité (Îlets Caribou, Petit Canada, Est de l'Église).

QUE la nomination des gens composant le nouveau CCU se fasse à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2020-06-16 GROUPE-CONSEIL TDA - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNEL ASSISTANCE TECHNIQUE 2020

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service professionnel en assistance technique du Groupe-conseil TDA;

ATTENDU QUE la Municipalité a des besoins à divers niveaux dans la réalisation de divers projets et travaux;

ATTENDU QUE les services d'assistance technique seront réalisés sur une base ponctuelle et seulement sur demande de la Municipalité et autorisés au préalable par le représentant de la Municipalité, M. Guy Bouchard, directeur général;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Thérèse Harrisson

QUE la Municipalité accepte l'offre de service d'une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ plus les taxes applicables qui seront ajoutées sur les factures mensuelles selon les taux en vigueur lors de la facturation;

QUE les paiements des honoraires soient selon les taux horaires facturables de la liste nominative établie selon les taux du décret 1235.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-17 REQUÊTE DE CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN MUNICIPAL ADJACENT AU 16 ROUTE 138 OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois demandes officielles de cession au cours des 24 dernières années d'un terrain municipal qui cause préjudice aux propriétaires du 16 route 138 Ouest;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal a le pouvoir décisionnel quant au litige en objet;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de résoudre ce litige;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Larouche

QUE la Municipalité paie tous les frais afin de régulariser la situation et de répondre aux besoins des propriétaires domiciliés au 16 route 138 Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-18 TECQ 2019-2023 – CHOIX DU PROJET À DÉPOSER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois demandes offres de projet à réaliser dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QUE la vision de la Municipalité à moyen et long terme est de fournir en aqueduc le secteur Est de la municipalité jusqu'à la rue Petit-Mai;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Nancy Charpentier

QUE la Municipalité a choisi le projet de prolongement Aqueduc route 138 entre NO. Civiques 44 et 97 préparé par le Groupe-conseil TDA en lien avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-19 AUTORISATION DE SIGNATAIRES POUR L'ACQUISITION DU CENTRE DES NAUFRAGÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté l'étude Mélanie Boulay notaire Inc. pour l'acquisition d'immeuble situé au 27 route 138 par la résolution 2020-04-09 lors de la séance ordinaire du 15 avril 2020;

ATTENDU QU'une autorisation est requise pour signer l'acte de vente entre le Ministre des finances et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Diane Lebrasseur

QUE soit autorisé messieurs Étienne Baillargeon, maire et Guy Bouchard, directeur général à signer l'acte de vente sans garantie légale ainsi que tous autres documents pour donner plein effet à ladite transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

Aucun varia


PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question en raison du COVID-19 et que la séance est à huis clos

2020-06-20 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

DE lever l'assemblée il est 19h 15.


Étienne Baillargeon
Maire


Guy Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon
Maire